



Assemblée générale ordinaire

Bellerive-sur-Allier, 11 novembre 2018

Compte-rendu

Rapport moral de l'année 2017

Le président ouvre la séance, remercie les membres présents (Il présente les excuses de Philippe Checa, vice-président, et Nicolas Guibout, trésoriers, absents pour raisons familiales), et se déclare très satisfait du dynamisme affiché par le Bluegrass français : pour preuve, la très bonne participation à ce Winter (environ 80 participants), avec toujours de nouveaux visages et une bonne représentation de jeunes musiciens.

1) Evolution du nombre d'adhérents à la FBMA :

2015 : 117
2016 : 147
2017 : 118
2018 : 119 (à fin octobre).

2) Rappel des modalités d'adhésion :

Le montant de la cotisation annuelle est de 30 € (par personne ou couple). Elle est valable pour 12 mois filants, quelle que soit la date d'adhésion (ex : d'octobre 2018 à octobre 2019). Pour connaître la date de renouvellement d'adhésion, il suffit de se connecter sur le site www.france-bluegrass.org. (En cas d'oubli, Jean Lacote envoie un petit mail amical de rappel). Jean précise qu'il a développé un dispositif diversifié d'envoi de mail : en plus des envois individuels ou groupés aux adhérents, il est également possible de cibler géographiquement par département ou région, selon les besoins. Il est possible de régler son adhésion en ligne via Paypal. A ce sujet, Jean précise qu'au delà d'un certain montant global de versement annuel (2000 €), Paypal procède à un contrôle de la légalité de l'organisme (coordonnées du gestionnaire, etc) avant d'effectuer les virements sur le compte bancaire (ceci dans le cadre de la lutte contre le blanchiment). Actuellement, plus de 1000 € sont en attente de virement.

3) Rappel sur le fonctionnement de l'association :

Pour mémoire (et pour information des nouveaux adhérents) : les statuts ont été révisés en AG extraordinaire de novembre 2016 (consultables sur le site Web). Les instances sont : l'assemblée générale (l'ensemble des adhérents), qui élit le conseil d'administration pour 3 ans. Le CA est principalement constitué de représentants régionaux qui peuvent notamment centraliser et faire remonter ou redescendre des informations, ou encore organiser des rassemblements locaux. Le bureau, également élu pour 3 ans au sein du CA, est actuellement composé de : Jean-François Tronelle (président), Philippe Checa (vice-président), Nicolas Guibout (trésorier), Anne-Marie Viala (secrétaire), Isabelle Groll (membre). Les prochaines élections auront donc lieu l'an prochain (novembre 2019), pour renouveler le CA et le bureau.

4) Un point sur les activités de l'association FBMA :

L'activité de la FBMA est principalement :

- l'édition du magazine Bluegrass Times, magazine de 20 pages (4 éditions par an : 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre), réalisé par François Robert et Dominique Guillot ;

Précisions sur le format : pour le numéro d'octobre 2018, 65 envois en numérique (procédure gérée par Jean) et 79 envois papier. Soit 144 envois : c'est plus que le nombre d'adhérents annuel, car l'envoi est également adressé aux retardataires (adhérents à 18 mois du dernier règlement).

L'envoi numérique réduit les frais de fonctionnement de l'association ; les adhérents peuvent opter pour ce format en se connectant sur leur compte en ligne.

- la mise à jour régulière du site internet : Jean-Raphaël Hardy a entièrement recréé le nouveau site et en assure l'enrichissement et l'actualisation des contenus ;
- l'animation du forum et de la page Facebook ;
- l'organisation (portage administratif et financier) des rencontres nationales à Vichy (à noter que la FBMA peut aussi, en tant que de besoin, contribuer aux autres manifestations en région selon les besoins).

Rapport financier de l'année 2017

Le trésorier communique les informations suivantes :

Bilan 2017	Dépenses	Recettes
Adhésions 2017		3.282,50
Frais de fonctionnement (timbres, assurance, frais bancaires, etc...)	155,53	
The Bluegrass Times frais d'impression + enveloppes	554,48	
The Bluegrass Times frais d'envoi postal	597,94	
Organisation du Spring 2017	2.117,80	1.516,00
Organisation du Winter 2017	8.709,31	7.876,70
Reliquat de Sacem 2012	391,07	
	12.526,13	12.675,20
Résultat : + 149,07 €		

Le mot du trésorier:

« Le bilan est positif. Cela conforte le choix d'avoir passé la cotisation à 30 € (j'en profite pour remercier certains adhérents pour le petit plus lors de leur adhésion)

L'envoi du Bluegrass Times en version numérique contribue largement à faire baisser les coûts de fonctionnement ».

Des précisions sont demandées en AG au sujet du coût du Winter. Voici les détails :

Les dépenses du Winter 2017 : 8.709,31 €

- Facture réglée au centre omnisports pour hébergement, repas (y compris catering offert aux musiciens des concerts) : 7.228,10
- Sacem : 105,89
- cachet des groupes : 1.150,00
- frais divers (photocopies, sticker/pastilles, apéritif...) : 225,32
- Frais de location des salles (le grand hall, les deux petites salles, le théâtre) : *gratuité*
- Frais de personnel du centre (heures de balance, de son en soirée et de gardiennage) : *gratuité*
- Impression des affiches : *gratuité* (affiches imprimées à titre gratuit par notre banque le Crédit Mutuel).

Les recettes du Winter 2017 : 7.876,70 €

- hébergement et restauration : 6.666,70 (NB : le montant est majoré de 0,50 € par nuitée et par repas, et versé au budget de la FBMA pour contribution aux dépenses engagées).
 - Recettes du concert : 1.210,00 (pour mémoire, le prix d'entrée public est de 10 € ; pour les adhérents à la FBMA, il s'agit d'une participation libre de soutien)
- NB : Ces tarifs ont été votés en AG 2015. (Lors de ce vote, il a également été décidé que « cependant, en cas de venue d'une "tête d'affiche" exceptionnelle, le bureau se réserve de définir ponctuellement un tarif spécifique à ce concert : proposition validée à l'unanimité »).

Bilan du Winter 2017 : - 832,61 €

NB : 2018 est peut-être la dernière année de gratuité du théâtre ; la municipalité sera questionnée à ce sujet pour l'année prochaine.

Le Bluegrass Times :

L'échange de vues fait ressortir la qualité du travail effectué par F.Robert et D.Guillot en termes de contenu et de mise en page des magazines, et la grande régularité des parutions malgré la charge de travail et les échéances à tenir.

Il est rappelé que chacun est fortement encouragé à contribuer à ce magazine par l'envoi d'informations, photos, articles aux rédacteurs.

Il est également fait remarquer que la parole est souvent donnée aux jeunes musiciens, ce qui est une excellente chose car cela met en lumière le renouveau du Bluegrass français.

Pour mémoire, les anciens numéros sont disponibles en téléchargement sur le site.

Le Spring 2019 :

La question est posée sur l'opportunité de reconduire le Spring en mai 2019, compte-tenu des frais engagés, par rapport au faible nombre récurrent de participants, et de la concurrence d'autres événements. En effet, le Spring avait été lancé lorsque La Grange Rouge a supprimé sa session Bluegrass, et le besoin se faisait sentir de se réunir au printemps. Depuis quelques années, plusieurs autres manifestations sont organisées au printemps et en début d'été, en France et en Europe, ce qui explique une moindre mobilisation aujourd'hui pour le Spring de Vichy.

La question est soumise au vote : à la majorité il est décidé de marquer une pause en 2019 et de ne pas reconduire le Spring en 2019 (la question sera reposée pour 2020).

Le Winter :

J-F Tronelle annonce qu'il s'engage à organiser le Winter jusqu'à sa 20ème édition, c'est-à-dire jusqu'en 2021 (puisque cette année, en 2018, il s'agit du 17eme Winter). Ensuite, il souhaite passer la main dans l'organisation de cet événement et demande que d'autres prennent la relève, à Vichy ou ailleurs, dans la forme actuelle ou toute autre formule qui reste à imaginer.

L'idée est émise qu'il serait souhaitable de mobiliser les jeunes sur ce sujet, qui sont très actifs en région parisienne notamment.

Plusieurs idées sont émises pour diversifier le contenu du Winter :

- organiser un troc de matériel et d'instruments ;
- proposer des scratch bands pour ceux qui le souhaitent ; le principe : un tirage au sort pour composer de manière aléatoire des groupes éphémères qui travaillent un ou plusieurs morceaux, pour se produire en concert le samedi soir en première partie.

